

M. COCKBURN : Je ne savais pas que l'honorable député s'opposât à la proposition. En ce qui concerne la crainte qu'il éprouve que le fait d'accorder ce pouvoir affecte la condition d'autres porteurs de débentures, je ne doute pas que ses craintes disparaissent, lorsque le bill sera discuté à fond devant le comité des banques et du commerce.

Le bill est lu la deuxième fois.

COMPAGNIE D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICATION DE L'“EMPIRE.”

M. COCKBURN : Je propose la deuxième lecture du bill (n° 28) modifiant l'acte constituant en corporation la compagnie d'imprimerie et de publication de l'Empire, (à responsabilité limitée.)

M. MILLS (Bothwell) : Donnez des explications.

M. COCKBURN : Les explications sont bien simples : il s'agit simplement d'augmenter le nombre des directeurs. Les affaires du journal l'Empire ont tellement augmenté, que l'on a jugé nécessaire d'accroître le nombre des directeurs nommés pour administrer un établissement qui progresse si rapidement,

La motion est adoptée, et le bill lu la deuxième fois.

AJOURNEMENT—DEMANDE DE DOCUMENTS, ETC.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je propose que la séance soit levée.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : J'aimerais à savoir quand l'honorable ministre pourra faire convoquer les divers comités permanents.

Sir HECTOR LANGEVIN : L'intention est de faire convoquer les comités demain, pour vendredi.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Oh sont les papiers que l'on nous a promis, plus particulièrement ceux qui ont trait aux négociations qui ont eu lieu à Washington ?

Sir JOHN THOMPSON : Les papiers qui se rapportent à ce sujet comprennent un certain nombre de documents pour le dépôt desquels il faut le consentement du gouvernement de Sa Majesté et des autorités de Washington. Tant que nous n'aurons pas obtenu ce consentement, nous devons nécessairement les considérer comme confidentiels. S'il s'écoule un temps considérable avant que nous obtenions ce consentement, les papiers que nous pourrions produire seront déposés.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Comme ces documents sont mentionnés dans le discours du trône, il me semble que l'on aurait dû demander ce consentement un peu plus tôt.

Sir JOHN THOMPSON : On les a demandés aussitôt que la chose a été possible, mais l'échange de correspondance s'est continué jusqu'à tout dernièrement.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Le ministre des finances peut-il nous dire quand il croit pouvoir soumettre ses prévisions budgétaires ?

M. FOSTER : J'espère pouvoir les soumettre vendredi de cette semaine, ou, peut-être, lundi prochain.

M. MULOCK : Avant que le ministre des finances dépose ses prévisions budgétaires, j'aimerais appeler son attention sur un certain sujet, dans l'espoir qu'il pourra soumettre un crédit pour

M. MULOCK.

cette fin. La chambre se rappelle qu'il y a quelque temps, une grande conflagration eut lieu dans la ville de Saint-Jean, et que le parlement crut de son devoir de secourir les victimes à même les deniers publics. Le même motif louable engagea le parlement à voter \$10,000, lors des deux incendies qui dévastèrent la ville de Hull. Dernièrement, la ville de Toronto fut le théâtre d'un semblable désastre, qui causa des pertes considérables à la population d'Alliston.

J'apprends que le 8 du courant, un grand incendie éclata dans cette ville, détruisant cinq ou six pâtés de maisons, y compris les édifices du gouvernement, et causant des pertes considérables et des misères sérieuses à des centaines de personnes qui sont aujourd'hui sur le pavé. L'Empire, parlant de ce feu, représente la ville comme presque entièrement détruite—toute la partie commerciale ayant été incendiée, de même que le marché, l'hôtel-de-ville, les magasins et autres places d'affaires. Des demandes d'aide ont été faites dans toutes les parties du Canada, et je crois qu'il convient que la population de tout le pays contribue à secourir les victimes. J'espère que le ministre des finances inclura dans ses prévisions un crédit pour ce louable but.

M. TYRWHITT : Je suis heureux que l'honorable député d'York-nord (M. Mulock) ait jugé à propos d'appeler l'attention de la chambre sur ce feu désastreux qui a eu lieu dans le comté que j'ai l'honneur de représenter. Ces jours derniers, j'ai signalé la chose au gouvernement, et pas plus tard que lundi dernier, je me suis adressé directement à l'honorable ministre des travaux publics pour obtenir de l'aide.

J'ai présentement dans mon pupitre une requête par laquelle on demande de l'aide à la chambre, et que j'ai l'intention de présenter demain. Je suis heureux que mon honorable ami s'intéresse autant au comté que je représente, et il me fait plaisir de savoir que ses amis de la gauche et lui approuveront toute aide que le gouvernement pourra donner pour secourir la population d'Alliston. Je suis également fort aise d'avoir un allié aussi puissant au service de la cause que j'ai tant à cœur et sur laquelle je me suis empressé d'appeler l'attention du gouvernement à la première occasion favorable.

La motion est adoptée, et la séance est levée à 5.10 p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

JEUDI, 14 mai 1891.

L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRE.

ACTE DE TEMPÉRANCE DU CANADA.

M. FLINT : Je demande la permission de présenter un bill (n° 34) ayant pour objet d'amender l'“ Acte modifiant l'acte de tempérance du Canada, 1888.”

En réponse à la demande qu'on m'a faite d'expliquer ce bill, je puis dire que son objet est d'amender l'article 11 de l'acte en question, dans le sens d'une plus grande restriction. Aucun changement n'est proposé à l'acte, sauf ce qui concerne les liqueurs spiritueuses et alcooliques spécifiées dans cet article. On se rappelle que lorsqu'on proposa l'adoption de cet article, en 1888, l'honorable député